

Plaquette

SARL AFM LEROY

Certifié conforme

Signé par :
Marie Ange COMPIES LEVEQUE
705E7B1B6ACE45A...

30/09/2025

Ce document contient 18 pages

SARL AFM LEROY

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025 (Bilan)

Sommaire

1	Comptes annuels	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	Annexe	8
2.1	Annexe Simple	9



SARL AFM LEROY

Comptes annuels



SARL AFM LEROY

Actif			Au 30/09/2025			Au 30/09/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 265	1 265		960
		Fonds commercial (1)	400 000		400 000	400 000
		Autres immobilisations incorporelles	500	492	7	40
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	401 765	1 757	400 007	401 001
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	354 847	301 964	52 882	41 663
		Autres immobilisations corporelles	221 860	173 142	48 717	54 307
		Immobilisations en cours				2 302
		Avances et acomptes				
		TOTAL	576 707	475 107	101 599	98 273
	Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	7 000		7 000	7 000
	TOTAL	7 000		7 000	7 000	
Total de l'actif immobilisé			985 472	476 864	508 607	506 275
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	157 292		157 292	171 130
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	157 292		157 292	171 130
	Avances et acomptes versés sur commandes					3 562
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	1 023 779	20 922	1 002 856	1 233 234
		Autres créances	158 157		158 157	28 580
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	1 181 937	20 922	1 161 014	1 261 814	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		288 614		288 614	764 922	
TOTAL		288 614		288 614	764 922	
Charges constatées d'avance			10 031		10 031	29 391
Total de l'actif circulant			1 637 874	20 922	1 616 952	2 230 821
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			2 623 346	497 787	2 125 559	2 737 097
Renvois :			(1) Dont droit au bail			
			(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
			(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 30/09/2025	Au 30/09/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 78 000)	78 000	78 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	7 800	7 800
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	721 334	556 571
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	263 001	644 762
	Situation nette avant répartition	1 070 136	1 287 134
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		1 070 136	1 287 134
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	90 532	191 332
	Emprunts et dettes financières divers (3)	243 263	57 604
	Total	333 796	248 936
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	4 623	104 352
Autres dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 762	359 047
	Dettes fiscales et sociales	456 085	496 181
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		696 848	855 228
Produits constatés d'avance		20 156	241 444
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 055 423	1 449 962
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 125 559	2 737 097
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	23 676	31 047
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	12 076	90 532
	à moins d'un an	1 038 723	1 255 077
(3) dont emprunts participatifs			



SARL AFM LEROY

Annexe



SARL AFM Leroy

Annexe de base aux comptes de l'exercice
clos-le 30/09/2025

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1.	Evénements principaux	2
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.	Informations relatives au bilan	2
2.1.	Actif.....	2
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2.	Immobilisations corporelles	3
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice	3
	Augmentations.....	3
	Diminutions	3
2.1.3.	Stocks	3
2.1.3.1.	Stocks de produits achetés.....	3
2.1.4.	Produits à recevoir.....	4
2.1.5.	Créances	5
2.2.	Passif	6
2.2.1.	Capitaux propres	6
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.1.2.	Capital.....	6
2.2.2.	Dettes financières et autres dettes	7
2.2.3.	Charges à payer	8
3.	Autres informations.....	9
3.1.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	9
3.2.	Engagements hors bilan	9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le fonds de commerce de charpentes et serrureries métalliques a été acquis en 2004 pour 400 000 €.

Aucune provision ni amortissement n'ont été constaté compte tenu de la valeur d'usage estimée du fonds.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	26 119	-	5 229
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	8 514	-	1 418
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	2 303	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Stocks

2.1.3.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	154 034
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	1 586
TOTAL	155 620

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		7 000	-	7 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		22 041	22 041	-
	Autres créances clients		1 001 738	1 001 738	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		380	380	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	126 994	126 994	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	29 198	29 198	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
Débiteur divers		1 586	1 586	-	
Charges constatées d'avance		10 032	10 032	-	
TOTAL			1 198 969	1 191 969	7 000

2.2.Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	78 000	-	-	78 000
Primes, réserves et écarts	564 372	164 763	-	729 135
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	644 763	-	381 761	263 002
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 287 135	164 763	381 761	1 070 136

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 3 000 parts sociales de 26 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	90 532	78 456	12 077	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	240 763	240 763	-	-
Personnel et comptes rattachés	117 545	117 545	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	126 519	126 519	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	207 098	207 098	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	4 924	4 924	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	243 264	243 264	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	20 156	20 156	-	-
TOTAL	1 050 801	1 038 724	12 077	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	8 001
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	68 547
Sécurité sociale	60 793
Autres charges fiscales	3 947
Divers	-
TOTAL	141 288

3. Autres informations

3.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Le montant des droits qui serait acquis par les ouvriers au titre de l'indemnité de départ à la retraite sera pris en charge par un organisme de retraite auquel cotise la société.

Cependant, les salariés ETAM ne bénéficient pas de cette couverture sociale. Le montant des droits acquis par ces salariés, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 14K€. Cette somme n'est pas provisionnée dans les comptes.

3.2. Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions bancaires accordées	5 k€-	5 k€-
Nantissements et hypothèques	-	-

A.F.M. - LEROY
Société A Responsabilité Limitée au capital de 78 000 €
Siège social : 1, impasse des Coteaux
51140 MUIZON

RCS REIMS 401 511 449

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2026

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 263 001,78 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	263 001,78 €
A titre de dividendes aux associés	263 001,78 €
Soit 87,67 € par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 263 001,78 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- À prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- À cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :
Valère COMPAS
053056BBC9A0498...

Signé par :
Marie Ange COMPAS LEVEQUE
705E7B1B6ACE45A...